

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT DU 5 OCTOBRE 2015

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 5 octobre 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20151005/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20151005/access.html>

Le 5 octobre 2015, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Appel à la générosité publique,
- Publication des Comptes annuels 2014,

- Publication du Rapport d'activité 2014,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 5*,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 6*,
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,
- Création du logo « OP3FT »,
- Prolongation de la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs,
- Publication de la première version des ressources liées à la spécification technique FSDL 3.0,
- Publication de la première version du logiciel « Frogans Player pour Développeurs »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Pour rappel, les Statuts prévoient que les ressources de l'OP3FT proviennent uniquement :

- des revenus de sa dotation, issus de la licence d'exploitation octroyée par l'OP3FT à l'Opérateur du FCR dans le cadre du Contrat de Délégation du Registre Central Frogans (Article 19), et
- des dons manuels issus de la générosité publique (Article 20).

A ce jour, les ressources de l'OP3FT proviennent pour l'essentiel des revenus de sa dotation. Une faible part des ressources de l'OP3FT provient des dons manuels collectés dans le cadre de la campagne d'appel à la générosité publique organisée conformément à l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2014, pour la période allant du 3 novembre 2014 au 3 novembre 2015.

Toujours dans le but d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans, le Conseil d'administration décide de poursuivre la campagne d'appel à la générosité publique au delà du 3 novembre 2015.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Le Conseil d'administration confie à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires à cet effet, notamment les démarches auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2014

Dans le prolongement de sa décision du 29 juin 2015 portant sur l'approbation des Comptes annuels 2014, le Conseil d'administration prend acte de leur publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Dans le prolongement de sa décision du 29 juin 2015 portant sur l'approbation du Rapport d'activité 2014, le Conseil d'administration prend acte de sa publication sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 5*

Dans le prolongement de sa décision du 7 juillet 2015 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 5*, le Conseil d'administration prend acte du succès de cette conférence, qui s'est tenue à Paris (France) le 29 septembre 2015 dans les locaux de l'École d'ingénieurs Télécom ParisTech.

La *Frogans Technology Conference 5* a été diffusée en direct sur l'Internet à partir du site Web « conference.frogans.org ». Les présentations ont fait l'objet d'une traduction simultanée en anglais ou en français, selon la langue des intervenants.

Le thème général défini pour la *Frogans Technology Conference 5* était : « Le langage de publication des sites Frogans (FSDL) dévoilé aux développeurs de sites Internet ».

Les sujets clés de la *Frogans Technology Conference 5* ont été :

- Renouer avec la créativité sur l'Internet grâce au projet Frogans ;
- Faire ses premiers pas avec FSDL, le nouveau langage de publication des sites Frogans ;
- Télécharger et utiliser gratuitement la première version Développeur de Frogans Player ;
- Être parmi les premiers à développer des sites Frogans ;
- Inventer de nouveaux usages et générer de nouveaux business sur l'Internet mondial.

Outre les équipes et les administrateurs de l'OP3FT, les personnes suivantes ont fait des présentations :

- Étienne Candel, Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication (Celsa Paris-Sorbonne), fondateur d'Aester ;
- Marianne Feignier, Webmaster ;
- Scott Smith, PDG de RokMe Inc. (UbiNames Corporation) ; présentation en direct par vidéoconférence depuis Toronto (Canada) ;
- Cyril Rimbaud, PDG de Curiouser, Cabinet de conseil en transformation numérique.

Le Conseil d'administration prend également acte des points suivants :

- l'enregistrement vidéo de la conférence a été publié sur la plateforme de vidéo YouTube et sur la plateforme chinoise de vidéo YOUKU ;
- les photos prises durant la conférence ont été publiées sur le compte Flickr de l'OP3FT ;
- le programme complet de la conférence ainsi que les liens vers l'enregistrement vidéo et les photos sont disponibles sur le site Web « conference.frogans.org ».

ORGANISATION DE LA *FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 6*

Compte tenu du succès de la *Frogans Technology Conference 5*, le Conseil d'administration décide de l'organisation de la *Frogans Technology Conference 6*, et charge l'équipe promotion de cette mission.

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 12 mars 2015 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- l'OP3FT a participé à POST-EXPO 2015, un événement dédié aux acteurs de l'industrie internationale des services postaux qui s'est tenu à Paris (France) le 1er octobre 2015 ;
- des traductions en japonais et en coréen de l'animation vidéo présentant la technologie Frogans ont été réalisées par l'équipe promotion et publiées sur la page d'accueil du site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org ».

CRÉATION DU LOGO « OP3FT »

Le Conseil d'administration prend acte de la création du logo « OP3FT ».

Le logo « OP3FT » sera utilisé pour faire référence à l'OP3FT sur tout support, incluant le site Web de l'OP3FT, « op3ft.org » et les cartes de visite de l'OP3FT.

Des déclinaisons officielles du logo « OP3FT » pourront être créées, par exemple pour les antennes locales de l'OP3FT.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT PRIORITAIRE POUR LES ENTREPRENEURS

Dans le prolongement de sa décision du 5 juin 2015 de fixer la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs dans le Registre Central Frogans (FCR) du 15 juin au 15 octobre 2015, et dans la mesure où la date d'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet n'est pas encore fixée, le Conseil d'administration décide de prolonger la période d'enregistrement prioritaire pour les entrepreneurs de quatre mois, soit jusqu'au 15 février 2016.

PUBLICATION DE LA PREMIÈRE VERSION DES RESSOURCES LIÉES À LA SPÉCIFICATION TECHNIQUE FSDL 3.0

Pour rappel, la spécification technique Frogans Slide Description Language (FSDL) est utilisée pour créer et publier des sites Frogans sur l'Internet ou dans les intranets. Les documents FSDL sont échangés entre le logiciel Frogans Player et le serveur où est hébergé le site Frogans.

La version 3.0 de la spécification technique FSDL est en cours d'élaboration par les équipes techniques.

En attendant la publication de la version 3.0 de la spécification technique FSDL, des ressources ont été élaborées par les équipes techniques pour permettre aux développeurs de faire leurs premiers pas avec le langage FSDL et de réaliser leurs premiers sites Frogans :

- *FSDL 3.0 Recap – Elements and Attributes* : ce document présente un résumé des éléments et attributs définis dans la spécification technique FSDL 3.0
- *Frogans Slide Description Language (FSDL) 3.0 - Extract* : ce document présente des extraits de la spécification technique FSDL 3.0

Le Conseil d'administration prend acte que la première version de ces documents, rédigés en anglais, a été publiée à l'occasion de la *Frogans Technology Conference 5* le 29 septembre 2015, sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org », aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.frogans.org/fr/resources/fsdl/access.html>
- en anglais : <https://www.frogans.org/en/resources/fsdl/access.html>

Ces documents ont vocation à être régulièrement mis à jour.

PUBLICATION DE LA PREMIÈRE VERSION DU LOGICIEL « FROGANS PLAYER POUR DÉVELOPPEURS »

Pour rappel, Frogans Player est le logiciel gratuit, facile à utiliser, sûr et léger, qui permet de naviguer sur les sites Frogans. Il est développé, mis à jour et distribué par l'OP3FT.

Le logiciel Frogans Player est en cours de développement par les équipes techniques.

En attendant la mise à disposition du logiciel Frogans Player, une version appelée « Frogans Player pour Développeurs » a été développée par les équipes techniques afin de permettre aux développeurs de créer et de tester leurs premiers sites Frogans. Cette version est destinée aux développeurs qui souhaitent contribuer au développement du langage FSDL et de Frogans Player.

Le Conseil d'administration prend acte que la première version Alpha 0.1.1 du logiciel « Frogans Player pour Développeurs » a été publiée, en anglais, à l'occasion de la *Frogans Technology Conference 5* le 29 septembre 2015.

La version Alpha 0.1.1 du logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est disponible sur les plateformes Windows et Mac OS X pour les ordinateurs fixes ou portables.

Le logiciel « Frogans Player pour Développeurs » est publié sur le site Web de téléchargement de Frogans Player « [get.frogans](http://get.frogans.com) ».

Le logiciel « Frogans Player pour Développeurs » a vocation à être régulièrement mis à jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540